

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-04

OBJET : CONVENTION DE GESTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA VOIE DOUCE LE LONG DE LA RD N°49 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'an 2022, le 29 janvier à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 20/01/2022 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Estelle DIDIER, Directrice Générale des Services

Etaient absents excusés :

Cécile SACHOT ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT, Karine DESVARD

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de **25**, Monsieur Patrice DRAIGNAUD a été nommé **secrétaire de séance** et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la sécurité des usagers, la commune a décidé d'aménager la voie verte le long de la RD n°49 (section comprise entre la zone de la Croix Morzel et Ker Batz).

Cet aménagement a fait l'objet de concertations avec les services du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

De ce fait, il convient d'établir une convention de gestion de l'aménagement entre la commune de Cordemais et le Département de Loire Atlantique.

Annexe : Convention adhésion au service inspection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTER** les termes de la convention de gestion de l'aménagement entre la commune de Cordemais et le Département de Loire Atlantique ;

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ